<u>DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD</u> <u>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS</u> <u>DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PROPRIANO</u>

Séance du 24 Novembre 2023

L'an Deux Mille Vingt Trois et le Vingt Quatre Novembre à 14H30, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en date du 17 Novembre 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de M. Paul Marie BARTOLI, le Maire.

OBJET: Approbation du programme d'activités et du budget prévisionnel du Théâtre Municipal pour l'année 2024.

PRESENTS: Paul-Marie BARTOLI, Dominique CARLOTTI, Michel COLONNA, Ghislaine ETTORI, Alain FAGGIANI, Thierry GIRASCHI, Colette ISTRIA, Ange LARI, Ange-François LEANDRI, Ange-François LECA-MONDOLONI, François MONDOLONI, Jean-Baptiste OLLANDINI, Paul PETRELLI, Angélique PIANELLI-CASANOVA, Christine PINNA, François-Joseph SCANAVINO.

PROCURATIONS: Audrey CASSETARI-DOMENICHINE à Christine PINNA, Virgile CAVALLI à François-Joseph SCANAVINO, Marie-Jeanne DIGIACOMO-CHIUDINO à Colette ISTRIA, Santa DUVAL à Ange-François LEANDRI, Jacqueline GIANNETTI à Alain FAGGIANI, Myriam PUTHOD-HONORE à Ghislaine ETTORI, Margaux ROBINET-MONDOLONI à Paul-Marie BARTOLI, Elisabeth TABERNER à Jean-Baptiste OLLANDINI, Lydia WARTON à Ange-François LECA-MONDOLONI.

ABSENTS: Vannina LARI, Jean-Pierre LUCIANI.

M. Jean-Baptiste OLLANDINI est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la Commission Municipale compétente en date du 21 novembre 2023,

Le Maire expose au Conseil Municipal que le Théâtre de Propriano, dans le cadre de sa politique culturelle, a mis en place un programme d'activités articulé autour du soutien à la création et à la diffusion de spectacles vivants, l'accueil d'expositions et de conférences, une action culturelle riche qui se décompose comme suit :

1- <u>Créations – Coproductions – Résidences</u>

- 1.1- Accueil en résidence de création et coproduction de la Compagnie de Igor de Chaillé dans le cadre de la création du spectacle Jeune Public « Ulysse ».
- 1.2- Accueil en résidence de création du nouveau spectacle de Feli avant sa tournée Corse et Parisienne
- 1.3-Accueil en résidence de création du nouveau spectacle de Théâtre de Paul Fortini.
- 1.4-Accueil en résidence de création dans le cadre du projet « Leghje é Cumedie »
- 1.5-Médiation culturelle, création de spectacle sur la langue Corse en partenariat avec l'Ecole primaire de Propriano.
- 1.6- Médiation culturelle, création de spectacle vidéo chant sur le Patrimoine en partenariat avec l'Ecole primaire de Propriano.

2- Diffusion

2.1- Le Théâtre

- · « Les Guêpes » d'Éric ASSOUS -Mise en scène par Antony MARTY;
- « Sur les pas de Léonard DE VINCI » d'Estelle ANDREA Mise en scène par William MESGUICH.
- « Edmond » de Karine TABET, Astrid DESBORDES et Marc BOUTAVANT- Mise en scène par Vincent CAIRE.
- « L'expérience de la vie » d'Anne ROUMANOFF.
- « Le Montespan » d'après le roman de Jean TEULE adapté par Salomé VILLIERS Mise en scène par Etienne LAUNAY.
- « Changer l'eau des fleurs » de Valérie PERRIN Mise en scène par Salomé LELOUCH et Mikaël CHIRINIAN.
- « Le Livre de la Jungle » adapté par Ely GRIMALDI et Igor DE CHAILLE -Mise en scène par Ned GRUЛС.
- « Richard III » Mise en scène par William MESGUICH assisté d'Estelle ANDREA.

2.2- Les concerts

- « Amparate mi a canta » par Feli.
- · « A Zampugnotta » par la Compagnie Noi Voi.
- · « Leghje é Cumedie » par la Compagnie Noi Voi.
- « U Catenacciu di Sartè » par le groupe de chants corses Jean Paul POLETTI et le Chœur d'Hommes de Sartène.
- · Le groupe « Tavagna ».
- « Un Sofiu di a tradizione, Sant Eramu » par les membres de divers groupes du riacquistu.
- · « Finici » de Jean-Charles PAPI.

<u>Délibération du Conseil Municipal du</u> : 24 novembre 2023 (SUITE)

MAIRIE

DE PROPRIANO

- Le groupe « Voce ventu ».
- · « Da Scunghjurà a sorti » par le groupe CUNSCENZA.
- Christophe MONDOLONI.
- « Da u riacquistu a oghje ».
- Septembre, le mois de la Polyphonie avec : Le groupe « Spartera », chants polyphoniques, « Clair obscure » par le groupe A Filetta, « U Focu di a vita » par le groupe Una Fiara Nova.

2.3- Les Ateliers de pratiques artistiques

« ATTELLI », en partenariat avec les associations, l'école de danse, Ellen Guia Danse, l'Atelier chorégraphique Prim'Arte...

3- Expositions

- · « Les femmes dans la grande guerre ».
- « Les jeunes en résistance 1940-1945 ».

4- Action culturelle

- 4.1- Le service éducatif, permet un lien permanent entre les enseignants et le Théâtre et développe l'exploitation pédagogique des spectacles retenus.
- 4.2- L'Atelier d'expression corporelle en collaboration avec l'association l'Atelier du mouvement, l'école de danse ESP Danse et l'Atelier Chorégraphique Prim'Arte de la Ville de Sartène.
- 4.3- Les Ateliers liés aux expositions.
- 4.4- Des rencontres, pour faire découvrir très tôt toutes les formes du spectacle vivant.
- 4.5- Des parcours découvertes.

La programmation des mois d'octobre à décembre 2024 est en cours d'élaboration.

Le Maire indique au Conseil Municipal que le budget prévisionnel d'activités du Théâtre Municipal pour 2023 est le suivant :

Mouvements réels	<u>Dépenses</u>	Recettes
Fonctionnement	529 823 €	529 823 €

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

- ADOPTE le prévisionnel d'activités du Théâtre Municipal pour 2024 et le budget afférent.
- AUTORISE le Maire à solliciter auprès de la Collectivité de Corse, la subvention correspondante.
- DIT que les recettes et les dépenses relatives au Théâtre Municipal seront prévues au Budget Primitif de la Ville pour l'exercice 2024.

La présente délibération est adoptée par 25 voix Pour, 0 voix Contre.

FAIT ET DELIBERE A PROPRIANO, LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Télétransmission de l'acte, le : 27.11.2023 Publication électronique de l'acte exécutoire le : 28.11.2023 Fait à PROPRIANO, le 24 novembre 2023

Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002497-20231124-2023-086-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/11/2023

Paul-Marie BARTOLI

Le Secrétaire de séance

Jean-Baptiste OLLANDINI

